

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00945 Numéro SIREN : 899 242 994 Nom ou dénomination : A.M.
--

Ce dépôt a été enregistré le 02/11/2022 sous le numéro de dépôt B2022/013642

A.M.

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €
Siège social : Avenue lucien steinberg
26140 ST RAMBERT D ALBON
899 242 994 RCS

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU
30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,

et le trente juin, à quatorze heures zéro minute,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 25 mai 2022.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

AMMAR FALEH préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par Le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 100 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- le rapport de gestion du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Reprise des engagements souscrits pour le compte de la société avant son immatriculation au registre du commerce et des sociétés,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

A F

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 42,25 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 42.25 €

- Une somme de 2.11 €

représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",

- Une somme de 40.14 €

affectée, pour solde, au compte "Autres réserves".

Dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

Conformément à l'article L.210-6 du Code de commerce, l'assemblée générale ratifie les actes et engagements réalisés ou souscrits au nom et pour le compte de la société avant son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, tels qu'ils figurent dans l'état annexé au présent procès-verbal, lesquels engagements, ainsi repris par la société, sont réputés avoir été réalisés dès l'origine par cette dernière.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AF

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le président

Un associé



Boulangerie - Pâtisserie - Vienoiserie
A.M. LA PORTE DU SUD
Saint-Rambert-d'Albon
SIRET : 899 242 994 00015

AF

A.M.

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €

Siège social : Avenue lucien steinberg

26140 ST RAMBERT D ALBON

899 242 994 RCS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS **DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant notre premier exercice social clos le 31 décembre 2021 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport et pour une bonne information, nous avons décidé d'annexer un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours de cet exercice.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur importance relative par rapport au chiffre d'affaires :

COMPTE DE RESULTAT		%
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	51 015	100,00
Coût des achats et charges externes	34 929	68,47
Valeur ajoutée	16 086	31,53
Impôts, taxes et versements assimilés	145	0,28
Charges de personnel	14 621	28,66
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 320	2,59
Autres produits	1	0,00
Dotations aux amortissements et provisions	1 271	2,49
Autres charges		0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	49	0,10

AF

RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	49	0,10
Impôt sur les bénéfices	7	0,01
RESULTAT NET COMPTABLE	42	0,08

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 51 015 €.

Le total des charges d'exploitation ressort à 50 966 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 1 271 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales s'élève à 14 621 €, pour un effectif moyen de 1 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 49 €.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 49 €.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève quant à lui à une somme de 7 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 42 €, représentant 0,08 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

S'agissant de notre premier exercice, qui a donc nécessairement pris en charge les frais de démarrage de la société, les résultats positifs dégagés nous permettent d'envisager l'avenir sous un jour favorable et d'espérer développer notre activité dans le sens des objectifs fixés.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 42,25 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de 42.25 €

- Une somme de 2.11 €

représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",

- Une somme de 40.14 €

affectée, pour solde, au compte "Autres réserves".

Dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

AF

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions réglementées

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Reprise des engagements avant immatriculation

Conformément aux dispositions de l'article L.210-6 du Code de commerce, nous vous proposons de reprendre les actes et engagements réalisés ou souscrits au nom et pour le compte de la société avant son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, dont l'énumération figure dans l'état ci-annexé.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Le président



Boulangerie - Pâtisserie - Vienoiserie
A.M. LA PORTE DU SUD
Saint-Rambert-d'Albon
SIRET : 899 242 994 00015

AF

A.M.

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €

Siège social : Avenue Lucien Steinberg

26140 ST RAMBERT D ALBON

899 242 994 RCS

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUmise ET ADOpTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2022

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 42,25 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 42.25 €

- Une somme de 2.11 €

représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",

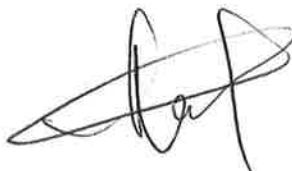
- Une somme de 40.14 €

affectée, pour solde, au compte "Autres réserves".

Dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

AT



Boulangerie - Pâtisserie - Vienoiserie
A.M. LA PORTE DU SUD
Saint-Rambert-d'Albon
SIRET : 899 242 994 00015

A.M.

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €

Siège social : Avenue lucien steinberg

26140 ST RAMBERT D ALBON

899 242 994 RCS

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2022

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 42,25 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 42.25 €

- Une somme de 2.11 €

représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",

- Une somme de 40.14 €

affectée, pour solde, au compte "Autres réserves".

Dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

AF

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME RESOLUTION

Conformément à l'article L.210-6 du Code de commerce, l'assemblée générale ratifie les actes et engagements réalisés ou souscrits au nom et pour le compte de la société avant son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, tels qu'ils figurent dans l'état annexé au présent procès-verbal, lesquels engagements, ainsi repris par la société, sont réputés avoir été réalisés dès l'origine par cette dernière.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

AF



Boulangerie - Pâtisserie - Viennoiserie
A.M. LA PORTE DU SUD
Saint-Rambert-d'Albon
SIRET : 899 242 994 00015

A.M.

société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social : Avenue lucien steinberg - ST RAMBERT D ALBON (Drôme)

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS (en euros)		31/12/2021	-	-	-	-
1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE						
a) Capital social		1 000				
b) Nombre d'actions ordinaires existantes		100				
c) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes		0				
d) Nombre maximal d'actions futures à créer		0				
Par conversion d'obligations		0				
Par exercice de droits de souscription		0				
2 - OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE						
a) Chiffre d'affaires hors taxes		51 015				
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions		1 320				
c) Impôt sur les bénéfices		7				
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice		0				
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions		42				
f) Résultat distribué		0				
3 - RESULTAT PAR ACTION						
a) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions		13,13				
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions		0,42				
c) Dividende attribué à chaque action		0,00				
4 - PERSONNEL						
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice		1				
b) Montant de la masse salariale de l'exercice		13 938				
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales)		684				

Boulangerie - Pâtisserie - Viennoiserie

A.M. LA PORTE DU SUD

Saint-Rambert-d'Albon

04 78 89 89 94 94 00 01 5



A F

Comptes annuels

2021

Période du 01/04/2021 au 31/12/2021

Annexes

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques		x	
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	x		
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial		x	
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks	x		
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir		x	
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des suretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance		x	
- Produits constatés d'avance		x	

 Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Ventilation du chiffre d'affaires net - Contrats à long terme - Frais accessoires d'achat - Informations sur les honoraires des commissaires aux com - Eléments imputables à un autre exercice - Opérations faites en commun - Résultat financier - Transferts de charges d'exploitation et financières - Transactions avec des parties liées - Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice - Eléments exceptionnels - Transferts de charges exceptionnelles - Base de l'impôt sur les sociétés - Impact des évaluations fiscales dérogatoires - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices - Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes - Accroissements et allègements de la dette future d'impôt - Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe	x	- x - x - x - x - x - x - x - x - x - x - x - x - x - x - x - x - x	
- Evénements postérieurs à la clôture - Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés - Effectifs - Compte Personnel de Formation (C.P.F) - Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux - Rémunération globale et par catégorie de dirigeants - Identité de la société mère consolidant les comptes de la s - Engagements financiers donnés - Autres opérations non inscrites au bilan - Engagements financiers reçus - Crédit-bail - Engagement de retraite - CICE - Aspects environnementaux		- x - x - x - x - x - x - x - x - x - x - x - x - x - x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A.M.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 30 624 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 42 euros.

L'exercice a une durée de 9 mois, recouvrant la période du 01/04/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

 Faits caractéristiques

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		18 300		18 300
Immobilisations financières				
Total		18 300		18 300
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		1 271		1 271
Immobilisations financières				
Total		1 271		1 271
ACTIF NET				17 029

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		18 300		18 300
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		18 300		18 300
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 501 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	501	501	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	501	501	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice	100	10,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	100	10,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 29 582 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 955	2 955		
Dettes fiscales et sociales	6 603	6 603		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	20 024	24	20 000	
Produits constatés d'avance				
Total	29 582	9 582	20 000	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	20 024			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 20 000 euros.

Charges à payer

	Montant
Dettes provis. pr congés à payer	1 267
Charges sociales s/congés à payer	54
Taxe d'apprentissage CAP	75
Formation continue CAP	84
Total	1 479



Autres informations

 Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2021
ventes	51 014
TOTAL	51 015

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social					1 000,00
Nombre d'actions ordinaires					100,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)					51 014,90
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions					1 320,08
Impôts sur les bénéfices					7,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions					42,25
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions					13,13
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions					0,42
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés					1
Montant de la masse salariale					13 937,53
Montant des sommes versées en avantages sociaux					683,84

Comptes annuels

2021

Période du 01/04/2021 au 31/12/2021

Dossier de gestion

 Dossier de Gestion

Activité et marge

	31/12/2021	%
Ventes de marchandises	4 099	100,00
Achats de marchandises	2 877	70,18
Variation de stocks	-303	-7,39
Coût d'achat des marchandises	2 574	62,79
Marge commerciale	1 525	37,22
Production vendue	46 916	100,00
Production stockée		
Production immobilisée		
Production de l'exercice	46 916	100,00
Achats matières et consommables	24 898	53,07
Variation de stocks	-2 587	-5,51
Sous-Traitance		
Coût de production	22 311	47,56
Marge de production	24 605	52,45
Activité totale de l'exercice	51 015	100,00
Marge globale	26 131	51,22

 Dossier de Gestion
Capacité d'autofinancement

	31/12/2021
Résultat net	42
+ Dotations aux amortissements	1 271
+ Dotations aux provisions	
+ Dotations pour dépréciation des actifs	
- Reprises sur charges calculées	
- Subventions d'investissement inscrites au C/R	
- Prix de cession d'immobilisations (775)	
+ VNC des immobilisations cédées (675)	
= Capacité d'autofinancement	1 313

	31/12/2021
Excédent Brut d'Exploitation	1 320
+ Transfert de charges	
+ Autres produits d'exploitation	1
- Autres charges d'exploitation	
+ Quote-part des opérations faites en commun	
+ Produits financiers	
- Charges financières	
+ Produits exceptionnels	
- Charges exceptionnelles	
- Participation des salariés	
- Impôts sur les bénéfices	7
= Capacité d'autofinancement	1 313

Dossier de Gestion

Ratios

	31/12/2021
CYCLE D'EXPLOITATION	9 mois
Durée de rotation des stocks (exprimée en jours)	16
Stock moyen x nombre de jours	$1\,445 \times 9 \times 30$
-----	-----
Coût d'achat	24 884
Délai de crédit clients (exprimé en jours)	0
Créances clients x nombre de jours	$0 \times 9 \times 30$
-----	-----
C.A. TTC	56 116
Délai de crédit fournisseurs (exprimé en jours)	20
Dettes fournisseurs x nombre de jours	$2\,955 \times 9 \times 30$
-----	-----
Achats TTC	39 530

 Dossier de Gestion

	31/12/2021
STRUCTURE FINANCIERE	
(exprimé en %)	
Autonomie financière	3,52
Capitaux propres	1 042
-----	-----
Total dettes	29 582
Endettement financier	0,00
Emprunts	0
-----	-----
Capitaux fixes	22 337
Solvabilité à court terme	112,00
Actif circulant - Stock	13 595 - 2 890
-----	-----
Dettes hors emprunt	9 558

 Dossier de Gestion

Tableau de bord

	31/12/2021
COMPTE DE RESULTAT	
Activité	51 015
Marge commerciale	1 525
Taux de marge (en %)	37,22
Marge globale	26 131
Valeur ajoutée	16 086
Excédent Brut d'Exploitation	1 320
Résultat d'exploitation	49
Résultat courant	49
Résultat net	42
Taux (en %)	0,08
STRUCTURE FINANCIERE	
Capacité d'autofinancement	1 313
Fonds de roulement net global	4 037
Besoin en fonds de roulement	-6 168
Trésorerie	10 205

Comptes annuels

2021

Période du 01/04/2021 au 31/12/2021

Liasse fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2022

Exercice ouvert le	01/04/2021	et clos le	31/12/2021	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS A.M.			
SIRET	8 9 9 2 4 2 9 9 4 0 0 0 1 5		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
avenue Lucien Steinberg			
26140 ST RAMBERT D ALBON			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:		
	SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	---------------------------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	49	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV à long terme imposables à 15 %	PV exonérées art. 238quindecies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case	
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case	
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegidexpert			
Nom et coordonnées	ECF	Viseur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire :			
- du comptable : SAS COGELYS			
147 GDE RUE ST CLAIR 69300 CALUIRE ET CUIRE			
- du conseil :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
- N° d'agrément :			

Cegid Group

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.M.</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>avenue Lucien Steinberg 26140 ST RAMBERT D ALBON</u>																								
Numéro SIRET* <table border="1"><tr><td>8</td><td>9</td><td>9</td><td>2</td><td>4</td><td>2</td><td>9</td><td>9</td><td>4</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>5</td></tr></table>												8	9	9	2	4	2	9	9	4	0	0	1	5
8	9	9	2	4	2	9	9	4	0	0	1	5												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table border="1"><tr><td>9</td></tr></table>										9	Durée de l'exercice précédent* <table border="1"><tr><td></td></tr></table>													
9																								
										Exercice N clos le <u>31/12/2021</u>														
ACTIF																								
										Brut 1														
										Amortissements-Provisions 2														
										Net 3														
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		{ Fonds commercial*		010		012																	
			{ Autres*		014		016																	
	Immobilisations corporelles*				028		030		17 029															
	Immobilisations financières* (1)				040		042																	
	Total I (5)				044		048		17 029															
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052		2 587																
		Marchandises *		060		062		303																
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																			
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés*		068		070																		
		{ Autres* (3)		072		074		500																
	Valeurs mobilières de placement		080		082																			
	Disponibilités		084		086		10 204																	
	Charges constatées d'avance *		092		094																			
	Total II		096		098		13 595																	
	Total général (I + II)		110		112		1 270		30 624															
PASSIF										Exercice N NET 1														
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		1 000																			
	Écarts de réévaluation		124																					
	Réserve légale		126																					
	Réserves réglementées*		130																					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*		131																					
	Report à nouveau		134																					
	Résultat de l'exercice		136		42																			
	Provisions réglementées		140																					
	Total I		142		1 042																			
Provisions pour risques et charges		Total II		154																				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156																					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																					
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		2 954																			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....		169		20 023																			
	Produits constatés d'avance		174																					
Total III		176		29 582																				
Total général (I + II + III)		180		30 624																				
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	20 000																	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	18 300																	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184																		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.M.

Néant ☐ *Exercice N clos le
31/12/2021
1**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	4 099
		et livraisons	215		214	46 915
	Production vendue	biens				
		services*	217		218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	51 015
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	2 876
	Variation de stocks (marchandises)*				236	(303)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	24 897
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	(2 587)
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)			242	10 044
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	144
	Rémunérations du personnel*				250	13 937
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	683
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Dotations aux amortissements*				254	1 270
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* }	259		262	
		{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	50 966
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	49
	Produits financiers	(III)			280	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits exceptionnels	(IV)			290	
	Charges financières	(V)			294	
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	
			348			
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306	7
	2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	42
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2	312	42	314
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39–4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	7	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		330		
Régime d'imposition	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Détachements	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU (44. octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septeicies)	993	
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992				
	Créance due au report en arrière du déficit	346		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350
	Dont divers			Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	
Détachements				Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	49
	Déficits				356	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière :					360
	Déficits antérieurs reportables : *					
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	49
						372

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature ? ☐

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case est cochée, le montant de la colonne A sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale. Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue				
{ biens				
{ services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>SAS A.M.</u>										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial	400		402		404		406												
		Autres	410		412		414		416												
Immobilisations corporelles	{	Terrains	420		422		424		426												
		Constructions	430		432		434		436												
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442	16 800	444		446	16 800											
		Installations générales, agencements divers	450		452	1 500	454		456	1 500											
		Matériel de transport	460		462		464		466												
		Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476												
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490		492	18 300	494		496	18 300												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	{	Terrains	510		512		514		516												
		Constructions	520		522		524		526												
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532	1 166	534		536	1 166											
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	104	544		546	104											
		Matériel de transport	550		552		554		556												
		Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566												
TOTAL		570		572	1 270	574		576	1 270												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES																			
(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5																
	6	7	8	9	10																
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme			⑧												
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦														
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Frais d'établissement annulés :		
Titres de participation évalués par mis en équivalence :	augmentation de l'écart d'équivalence	
	diminution de l'écart d'équivalence	
Montant des titres exclus du régime des plus-values :	valeur comptable	
	prix de vente	

CHANGEMENT DE METHODE

Désignation		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C
INCorp.	Fonds commercial TOTAL I				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			
		Matériel de transport*			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			
		Emballages récupérables et divers *			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL III				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
	TOTAL IV				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Amortissements sur frais d'établissement annulés
Amortissements sur immobilisations transférées en stocks

CHANGEMENT DE METHODE

		au début de l'exercice	Correction +	Correction -	Total
		A	B	C	A + B - C
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles					
TOTAL GÉNÉRAL					

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres mmob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
dont cotisations facultatives Madelin		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	5 101
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 711
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

CHANGEMENT DE METHODE

Nature des provisions	au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C
Provisions réglementées				
Provisions pour investissement				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers & pétroliers				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II				
Provisions pour dépréciation				
sur immobilisations	- incorporelles			
	- corporelles			
	- titres mis en équivalence			
	- titres de participation			
	- autres immobilisations financières			
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.															Néant		*	
Exercice ouvert le : 01/04/2021 et clos le : 31/12/2021															Durée en nombre de mois		9	
DECLARATION DES EFFECTIFS																		
Effectifs moyens du personnel															376		1	
Dont apprentis															657			
Dont handicapés															651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale															861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																		
I	Chiffre d'affaires de référence CVAE																	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															105			
TOTAL 1															106			
II	Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																	
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															143			
Subventions d'exploitation reçues															113			
Variation positive des stocks															111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															153			
TOTAL 2															144			
III	Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																	
Achats															121			
Variation négative des stocks															145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances															125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															133			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															135			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante															150			
TOTAL 3															152			
IV	Valeur ajoutée produite																	
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137	
V	Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises																	
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).															117			
Cadre réservé au-mono établissement au sens de la CVAE																		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.																		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)															022			
Effectifs au sens de la CVAE															023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)															026			
Période de référence															024		/ /	
Date de cessation															186		/ /	

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET

8 9 9 2 4 2 9 9 4 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.M.

ADRESSE (voie) avenue Lucien Steinberg

CODE POSTAL 26140

VILLE ST RAMBERT D ALBON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique FALEH Prénom(s) AMMAR

Nom marital % de détention 51.00 Nb de parts ou actions 51

Naissance : Date 27061985 N° Département 99 Commune Medenine Pays TUNISIE

Adresse : N° 111 Voie Rue Jean Jaurès

Code Postal 42700 Commune FIRMINY Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique LASSOUED Prénom(s) ANIS

Nom marital % de détention 49.00 Nb de parts ou actions 49

Naissance : Date 22011987 N° Département 99 Commune Medenine Pays TUNISIE

Adresse : N° 15 Voie Rue Voltaire

Code Postal 42700 Commune FIRMINY Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 8 9 9 2 4 2 9 9 4 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.M.

ADRESSE (voie) avenue Lucien Steinberg

CODE POSTAL 26140 VILLE ST RAMBERT D ALBON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS A.M.

du 01/04/2021

Adresse avenue Lucien Steinberg 26140 ST RAMBERT D ALBON

au 31/12/2021

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
– de l'exercice 2021.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩		– de l'exercice 2021.. ⑩	49
– de l'exercice précédent ⑩		– de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire FALEH AMMAR Président		À ST RAMBERT D ALBON , le 12/05/2022 Signature ,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.